



African Center of Meteorological
Applications for Development



Satellite and Weather Information
for Disaster Resilience in Africa



This project is funded by
the European Union and



The African Development Bank

**PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSULTANTS
DANS LE CADRE DES PROJETS FINANCES PAR LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
NOTE D'INFORMATION**

Date de publication :	18 mars 2020	
Pays :	Niger	
Agence d'exécution :	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD)	
Nom du Projet	SATELLITE AND WEATHER INFORMATION FOR DISASTER RESILIENCE IN AFRICA (SAWIDRA)	
Numéro de Don :	DON FAD N° ML-0047	
Nom de la Demande de Propositions (DDP) :	Recrutement d'une firme pour assistance technique pendant l'acquisition et installation des stations RARS	
Méthode de sélection :	Sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC)	
Date de publication de l'AMI :	12 juillet 2019	
Date de publication de la DDP :	31 octobre 2019	
Date d'ouverture des propositions techniques :	31 octobre 2019	
Date d'ouverture des propositions financières :	10 février 2020	
Date d'approbation par la Banque du projet de Contrat négocié :	17 mars 2020	
Nom de l'attributaire du Contrat :	CESG Engineering Services Germany GmbH	
Nationalité :	Allemagne	
Adresse :	Berliner Allee 65 D-64295 Darmstadt, Germany Tel. +34 91 756 91 73 www.CESG-space.com	
Montant du Contrat :	65.000 (Soixante Cinq Mille) Euros	
Date de démarrage du Contrat :	1 ^{er} Avril 2020	
Durée d'exécution du Contrat :	4 mois	
Synthèse de l'objet du Contrat :	Ce contrat a pour objet d'apporter un suivi et une assistance technique lors des installations des stations de réceptions RARS sur les sites Gabon, Kenya, Afrique du Sud et du Niger.	
Nombre total de soumissionnaires :	Deux (2)	
Nom de chaque soumissionnaire	Nationalité Adresse	Notes techniques
SCIOPS	Danemark	59 points
CESG Engineering Services	Allemagne	87 points

N.B. : Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande à l'Agence d'exécution. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marché.

